



## PRODUCTEUR

## ENTREPRISE

**Nom entreprise :**  
Ministère de l'Agriculture  
et de l'Alimentation

**Chiffre d'Affaires :** /

**Effectif (2018) :** 30 600

**Pays (siège social) :**  
France

**Site internet :**  
<https://agriculture.gouv.fr/>

**Contact :** 01 49 55 49 55



# LABEL HVE, pour une agriculture durable

## CONTEXTE

De nombreux labels existent pour les produits alimentaires.

Certains sont le gage d'un cahier des charges exigeant, et font l'objet de contrôles. C'est le cas du logo AB, qui signifie agriculture biologique, ou des labels d'indications géographiques protégées (IGP), qui prennent en compte des critères environnementaux, de savoir-faire ou encore le bien-être animal.

Mais d'autres labels ne sont pas réellement porteurs de sens, ou ne sont pas contrôlés, ce qui induit de la confusion pour le consommateur.

Dans ce contexte, un nouveau label fiable a été créé : le label HVE (haute valeur environnementale).

## OBJECTIFS

- Valoriser les exploitations agricoles ayant des pratiques favorables pour l'environnement et leurs produits.
- Informer le consommateur de façon simple et immédiate via un logo.
- Offrir un système de certification fiable, avec un contrôle par des organismes indépendants agréés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.



## DÉMARCHE

La certification environnementale des exploitations agricoles est issue du Grenelle de l'environnement de 2007. Elle s'inspire des principes de l'agroécologie, notamment en utilisant au mieux les services écosystémiques. Ainsi, elle vise à augmenter la fertilité des sols, à employer des couverts végétaux... Elle se veut bénéfique à la biodiversité, par exemple en diversifiant les cultures et en mettant en place des infrastructures agro-écologiques. De plus, elle promeut des pratiques préservant la ressource en eau et réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Trois niveaux existent.

- Le premier consiste au respect des exigences environnementales réglementaires (conditionnalité de la politique agricole commune). L'exploitant doit aussi effectuer un diagnostic de ses pratiques par rapport au niveau 2 ou 3.
- Le deuxième niveau impose de respecter 16 exigences environnementales (obligation de moyens). Cela consiste à mieux gérer les intrants et à diminuer leur dissémination dans l'environnement.
- Enfin, le troisième est lié à la validation d'indicateurs de résultats, concernant la biodiversité, l'irrigation, les produits phytosanitaires et la fertilisation. Ce dernier niveau donne accès à la certification haute valeur environnementale, créée en 2011.

Au premier janvier 2020, plus de 5 000 exploitations étaient certifiées HVE, dont 4 500 en viticulture et 300 en arboriculture. Elles n'étaient que 1 500 un an auparavant. Le plan Biodiversité vise à en avoir 15 000 en 2022 et 30 000 en 2030.

Pour en savoir plus

<https://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-mode-demploi-pour-les-exploitations>

<https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/bourges-un-nouveau-label-pour-les-agriculteurs-du-cher-1599495179>

<https://hve-asso.com>

<https://agriculture.gouv.fr/les-chiffres-cles-de-la-haute-valeur-environnementale-hve>

## FACTEURS CLÉS DU SUCCÈS

- Trois niveaux d'engagement existants afin de permettre à l'agriculteur une transition progressive.
- Commission nationale de certification environnementale spécifiquement chargée du suivi de sa mise en œuvre.
- Implication de toutes les parties prenantes : État, syndicats agricoles, industrie agro-alimentaire, associations...

CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE	BÉNÉFICES POUR LA FILIERE
<ul style="list-style-type: none"><li>• Meilleure valorisation des productions via l'information au consommateur.</li><li>• Cahier des charges précis pour les niveaux 2 et 3, guidant l'agriculteur dans le choix de ses pratiques.</li><li>• Augmentation de la valeur ajoutée du travail de l'agriculteur, avec la prise en compte de nouveaux critères.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en avant de pratiques vertueuses.</li><li>• Encouragement pour les agriculteurs à adopter une démarche environnementale.</li><li>• Valorisation de l'engagement pour l'environnement de l'agriculture au-delà du clivage pouvant exister entre agriculteurs et consommateurs ou écologistes.</li></ul>

*Ce document a été réalisé par les membres d'AgroParisTech Service Etudes.*

